



Règlement sur l'utilisation et l'accès au terrain de tennis **géré par l'ASCE 76Cerema**

Conditions d'utilisation

L'ensemble des utilisateurs du terrain de tennis, qu'il soit agent du Cerema Normandie- Centre, retraité, ayant-droit ou extérieur, **doivent être à jour de leur adhésion à l'ASCE 76Cerema** pour l'année en cours.

Réservation du terrain

Le terrain est accessible **sur du temps personnel**, du lundi au vendredi, aux heures d'ouverture du site et **en dehors des plages fixes** (9h30-11h30 et 13h45-15h45).

Les adhérents souhaitant réserver le terrain doivent s'inscrire via le lien : <https://lite.framacalc.org/fppyd7fkxm-aegd>

Il est demandé d'inscrire le nom de l'ensemble des joueurs et de préciser la totalité du créneau horaire.

Utilisation du terrain

Les personnes ayant réservé le terrain **respecteront les heures de réservation** et veilleront à **bien refermer le cadenas** à leur départ.

Les joueurs doivent **laisser le court propre** à leur départ (ne pas laisser de bouteilles, vieilles balles, papiers ...).

L'ASCE se réserve le droit de refuser l'accès au terrain aux personnes ne respectant pas le règlement.

Tous les soucis éventuels (dégradation ou autres) devront être remontés au plus tôt à l'ASCE (asce.76cerema@i-carre.net), surtout s'ils présentent un risque pour la sécurité des utilisateurs.

L'ASCE se réserve le droit de fermer temporairement le terrain et de modifier le présent règlement.

Fait le 23 mai 2024

David Marchesse
Président de l'ASCE 76Cerema